



COMMUNE DE STEINSELTZ

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(publiées le 17 juillet 2024)

Convocation du 10/07/2024

Nombre de membres élus : 15
Nombre de membres en fonction : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de procurations : 1

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JUILLET 2024

à 19 h dans la Salle de la Mairie

Sous la présidence de Monsieur HECKY Christophe, Maire

Présents : HECKY Christophe - MOTZ Patrick - GROSS Robert - SCHAFFNER Cédric
KASTNER André - THEILMANN Gilles - BURGER Doris - LOEBS Bernard
HAAS Sylvie - REMEN Valérie - STEINBRUNN Carole - RUBY Pierre

Absents excusés : GROB Patrick (donne procuration à HECKY Christophe)
SALLMEN Stéphane
MULLER Denis
Le quorum est atteint pour délibérer lors de la séance.

Secrétaire de séance : HAAS Sylvie

Aucune remarque n'étant formulée concernant le dernier compte-rendu de la séance du 21 mai 2024, celui-ci est arrêté à l'unanimité.

Délibération 2024-020

Extension du périmètre du SIEARR

Vu l'article L 5211-18 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du SIEARR en date du 7 mars 2024 portant extension du périmètre par adhésion de la commune de Wissembourg,
Considérant que les communes membres du syndicat doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion de cette nouvelle commune

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- l'adhésion de la commune de Wissembourg au SIEARR pour la compétence eau potable à compter du 01/01/2025.

Délibération 2024-021

Transfert de la compétence eau potable au SIEARR

Vu l'article L 5211-18 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du SIEARR en date du 7 mars 2024 portant extension du périmètre par adhésion de la commune de Wissembourg,
Considérant que les communes membres du syndicat doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion de cette nouvelle commune

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- Le transfert la compétence eau potable de la commune de Wissembourg au SIEARR à compter du 01/01/2025

Délibération 2024-022

SIEARR - modification statutaire

Vu l'arrêté préfectoral du 07/12/2012 portant création du SIEARR

Vu la délibération du SIEARR en date du 7 mars 2024 portant modification des statuts,
Considérant que les communes membres du syndicat doivent délibérer afin d'approuver cette modification,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- La modification des statuts joints à la présente délibération.

Délibération 2024-023

Subvention au titre du Fonds Communal Alsace – Délégation au Conseil de Fabrique de l'Eglise Catholique

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à sa rencontre avec le Conseil de Fabrique de l'Eglise Catholique, des travaux de sécurisation doivent être rapidement effectués à l'Eglise Catholique (accès PMR, réfection du mur...). Le Conseil de Fabrique de l'Eglise Catholique, en partenariat avec la commune, a consulté plusieurs entreprises pour l'évaluation des travaux.

Dans la mesure où ces travaux pourraient être entrepris et bénéficier du Fonds Communal Alsace par le biais de la commune et sachant qu'une commune peut faire « don » à une association du Fonds Communal Alsace (les associations n'étant pas éligibles directement), le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de faire « don » au Conseil de Fabrique de l'Eglise Catholique du fonds communal Alsace,
- autorise le Maire à signer tous documents y afférents.